

Ministry of Education
Ministry of Training,
Colleges and Universities

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Ministère de la Formation
et des Collèges et Universités

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Surintendante du Centre Jules-Léger
Directrices et directeurs des écoles élémentaires et secondaires

EXPÉDITEURS : Raymond Théberge, sous-ministre adjoint
Division de l'éducation en langue française, de l'éducation des
Autochtones et de la recherche

Grant Clarke, sous-ministre adjoint par intérim
Division de l'apprentissage et du curriculum

DATE : Le 8 octobre 2009

OBJET : **Commentaires du personnel enseignant sur le bulletin scolaire**

La présente note de service vise à préciser les attentes du Ministère au sujet des lignes directrices des conseils scolaires qui encadrent le processus utilisé par le personnel enseignant pour élaborer les commentaires décrivant le rendement de l'élève, ses forces et ses faiblesses ainsi que les prochaines étapes à suivre.

Au cours des dernières années, et plus particulièrement au cours de l'année dernière, le ministère de l'Éducation a entendu les parents et les médias exprimer à de nombreuses reprises des préoccupations et des questions au sujet de la nature des commentaires inscrits sur le bulletin scolaire. Les parents nous disent fréquemment qu'ils ne comprennent pas ces commentaires et que ceux-ci ne sont pas personnalisés par rapport à leurs enfants. Les médias ont rapporté de façon incorrecte que le ministère de l'Éducation exige l'utilisation d'énoncés standard pour l'élaboration des commentaires sur le bulletin scolaire.

La façon dont le personnel enseignant communique avec les parents au sujet du rendement de leurs enfants est essentielle pour augmenter la confiance des parents et les amener à prendre part à l'éducation de leurs enfants. Actuellement, les lignes directrices du Ministère, de la 1^{re} à la 8^e année, prescrivent ce qui suit : « En rédigeant ces commentaires, décrivez de manière aussi précise que possible les forces ou les faiblesses du rendement de l'élève durant l'étape sur laquelle porte le bulletin, indiquez les mesures qui doivent être prises pour favoriser l'apprentissage de l'élève et précisez en quoi les parents peuvent aider leur enfant à mieux réussir. » De la 9^e à la 12^e année, les lignes directrices du Ministère prescrivent ce qui suit : « L'enseignante ou l'enseignant décrira aussi précisément que possible les forces de l'élève, ce qu'il devrait améliorer et comment il pourrait y parvenir. »

Il est donc important que le personnel enseignant ait la possibilité de composer et d'écrire des commentaires personnalisés sur les bulletins scolaires au lieu de simplement les choisir d'un ensemble standardisé de commentaires préétablis. Les conseils scolaires ne devraient pas établir des lignes directrices qui empêchent le personnel enseignant de fournir des commentaires personnalisés sur le bulletin scolaire.

Au cours de l'hiver 2010, nous publierons un nouveau document de politique sur l'évaluation et la communication du rendement, de la maternelle à la 12^e année. Ce document clarifiera davantage les directives concernant l'élaboration des commentaires à inscrire sur le bulletin scolaire. Toutefois, il est important que nous réglions cette question le plus tôt possible; c'est pourquoi nous vous transmettons l'énoncé suivant de l'ébauche du document de politique :

Les observations du personnel enseignant devraient porter sur ce que l'élève a appris, sur ses forces, sur les points à améliorer. L'enseignante ou l'enseignant devrait s'efforcer en écrivant ses commentaires anecdotiques d'utiliser un langage usuel afin que les parents puissent facilement comprendre. Le personnel enseignant devrait éviter de reprendre les énoncés des attentes et des contenus d'apprentissage du curriculum ou des descripteurs des niveaux de rendement. Le cas échéant, l'enseignante ou l'enseignant pourrait identifier le domaine d'étude. Le commentaire devrait principalement informer les parents de ce que leur enfant sait et peut faire et leur donner des rétroactions claires et précises. Son intention devrait être d'aider les parents à comprendre comment ils peuvent soutenir l'apprentissage de leur enfant.

Nous sommes convaincus que vous soutiendrez le personnel enseignant dans l'accomplissement de cette importante fonction que constitue la communication avec les parents et dans le renforcement de la confiance dans notre système éducatif.

Grant Clarke

Raymond Théberge

c. c. Président, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Président, Association des enseignantes et des enseignants
franco-ontariens
Président, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario
Président, Fédération des enseignantes et des enseignants élémentaires de l'Ontario
Directrice, Direction des politiques et programme d'éducation en langue française
Directrice, Curriculum and Assessment Policy Branch
Chefs des bureaux régionaux